

La puissance génératrice totale dont dispose la Commission en 1947, soit dans ses propres usines génératrices, soit en vertu de contrats pour l'achat d'énergie, s'établit à 2,050,000 kW. (2,748,000 h.p.). Les usines d'énergie dont la construction a été autorisée (avec un autre contrat d'achat d'énergie) ajouteront, au cours des prochaines années, une puissance de 704,000 kW. (943,000 h.p.), ce qui portera le total à 2,754,000 kW. (3,691,000 h.p.) comme l'indique l'exposé suivant.

RESSOURCES EN ÉNERGIE DONT DISPOSE LA COMMISSION—TOUS LES RÉSEAUX, 1947

	kw.	h.p.
Puissance normale maximum des usines (y compris celle de De Cew-Falls, second groupe mis en service en septembre 1947) ..	1,338,000	1,793,000
Énergie achetée (montant du contrat).....	712,000	955,000
	<u>2,050,000</u>	<u>2,748,000</u>
Nouvelles entreprises énumérées plus bas.....	704,000	943,000
TOTAUX.....	<u><u>2,754,000</u></u>	<u><u>3,691,000</u></u>

CONSTRUCTION AUTORISÉE

Réseau et entreprise

<i>Réseau Southern-Ontario—</i>		
Stewartville-rivière Madawaska.....	60,000	80,000
Des Joachims-rivière Ottawa.....	358,000	480,000
Chenault-rivière Ottawa.....	119,000	160,000
	<u>537,000</u>	<u>720,000</u>
<i>Réseau Thunder-Bay—</i>		
Agusabon-rivière Agusabon.....	40,000	53,000
Portage-du-Pin-rivière Nipigon.....	60,000	80,000 ¹
	<u>100,000</u>	<u>133,000</u>
<i>Réseau Northern-Ontario—</i>		
Ear-Falls-rivière des Anglais.....	5,500	7,500
Tunnel-Site-rivière Mississagi.....	42,000	56,500
	<u>47,500</u>	<u>64,000</u>
<i>Nouveau contrat pour achat d'énergie—</i>		
<i>Polymer Corporation-Sarnia.....</i>	19,500	26,000
TOTAUX.....	<u><u>704,000</u></u>	<u><u>943,000</u></u>

¹ Constructions hydrauliques et centrale électrique pour 4 groupes. Aménagement initial, 2 groupes; puissance définitive, 4 groupes=160,000 h.p.

Statistique de la Commission hydroélectrique.—Les rapports annuels de la Commission donnent des descriptions et une statistique fort détaillée de l'exploitation, de la construction, du service municipal, de la transmission et de la distribution. La Commission exerce un droit de surveillance sur les réseaux électriques possédés et exploités par les municipalités coopérantes.

La Commission a été instituée au début du vingtième siècle. Les immobilisations nécessaires à l'origine pour assurer le service à quelque douze municipalités furent d'environ \$3,600,000. Le 31 octobre 1946, elles sont de \$545,545,202 dont \$393,339,254 sont engagés par la Commission dans les usines génératrices, réseaux de transmission, etc., y compris les tramways électriques et autres biens administrés par la Commission pour le compte des réseaux les plus importants qui relèvent d'elle, et \$152,205,948 engagés par les municipalités dans les réseaux distributeurs locaux leur appartenant et autres actifs. De même, les réserves totales de la Commission et des services électriques municipaux pour le fonds d'amortissement, les renouvellements, les dépenses imprévues et les assurances s'élèvent à \$414,830,047, dont \$276,932,621 représentent les réserves de la Commission elle-même et \$137,897,426, celles des municipalités.